

Modification des commissions de gestion et de dépôt

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria - Tunis

SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 7 avril 2009, a décidé ce qui suit :

- Ramener le taux de la commission de gestion de 0.45% TCC à 0.40% TTC de l'actif net.
- Porter le taux de la commission de dépôt de 0.050% TTC à 0.075% TTC de l'actif net.
- Maintenir la commission de distribution de 0.1% TTC de l'actif net.

Ainsi le taux des frais supportés par la SICAV sera ramené de 0.600% TTC à 0.575% TTC de l'actif net.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du mercredi 1^{er} juillet 2009.